



I N F O N Z

Echos des syndicats et sections syndicales de
l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région



n° 21 - 3^{ème} année : octobre 2016

Union Locale des syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et région

Secrétaire Général : **Gérard Caillon**

4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Site : www.ulfonz44600.fr

Mail : ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr

Permanence Juridique : Mardi après-midi sur rendez-vous

Permanence AFOC : sur rendez-vous

Permanence Retraités : Jeudi après-midi

Succès de la CA élargie de l'UD FO 44 du 3 octobre



Les militants de l'UL de St-Nazaire étaient largement présents parmi les 350 délégués de la CA élargie de l'UD, le 3 octobre à Couëron.

Poursuite du combat pour l'abrogation de la « loi travail » et élections dans les TPE ont été au centre des discussions.

Comité Confédéral National FO 29 et 30 septembre 2016

Résolution adoptée¹ (Extrait)

« Construire le rapport de force à même ... (d)'obtenir en particulier l'abrogation de la loi Travail et (de) faire aboutir les revendications de FO est indispensable

Le CCN se félicite du rôle joué par la Confédération, dans les 7 derniers mois ; par la clarté de la revendication pour le retrait puis l'abrogation de la loi travail, la Confédération a permis que s'engage un mouvement puissant dans l'action commune. »



¹ Unanimité moins 1 voix contre.

FO majoritaire dans les établissements de Mindin accueillant des adultes et enfants handicapés

Nous avons rencontré Yann Le Fol, secrétaire² du syndicat FO des établissements de Mindin.

INFONZ : peux-tu rappeler la nature de ces établissements ?

Yann : il y a l'Établissement Public Médico Social (EPMS *Le Littoral*) qui accueille 480 adultes handicapés, le Foyer de Vie *Abri de Jade* accueillant une centaine d'adultes handicapés autonomes, l'Établissement Public pour les Enfants Handicapés (EPEH *L'Estuaire*) accueillant environ 70 enfants et l'Établissement Public pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD *Mer et Pins*) avec 310 places. L'EPMS de Mindin est le plus important établissement de ce type sur le département.



INFONZ : comment ces établissements publics sont-ils financés ?

Yann : les ressources de l'EPMS, l'EPEH et l'EHPAD proviennent de l'ARS³ et du Conseil Départemental⁴. Pour le Foyer de vie cela relève seulement du Conseil Départemental. Depuis 2012, ces budgets ne suivent plus l'augmentation des dépenses des établissements. En conséquence les dépenses des résidents et leurs familles augmentent, alors que par exemple, l'allocation adulte handicapé stagne.

INFONZ : ... ce qui rend aussi la situation sociale conflictuelle ?

Yann : évidemment. A l'EPMS nous sommes environ 530 fonctionnaires hospitaliers auxquels s'ajoutent une centaine de salariés en CDD de 6 mois à 1 an. Les ratios normaux, du nombre

d'agents, rapporté au nombre de résidents (1 pour 1 pour les personnes polyhandicapées, 0,7 pour les autres) ne sont plus respectés. Les remplacements de fonctionnaires partant en retraite - lesquels allongent leur carrière du fait de la dégradation du calcul des pensions - ne se feront plus systématiquement à moyen terme.

Il s'ensuit bien sûr une dégradation des conditions de travail avec des conséquences sur la qualité d'accueil des résidents.

INFONZ : à cela s'ajoute une situation particulière à Mindin.

Yann : effectivement. A son départ, l'ancien Directeur a laissé un lourd déficit : il était question de 3 millions d'€ ! Pour le combler une vingtaine de salariés en CDD ont été virés, la direction nous a imposé l'auto-remplacement, les activités proposées aux résidents ont été diminuées et ils doivent acheter eux-mêmes un certain nombre de produits comme les bouteilles d'eau, des produits d'hygiène, payer les collations, etc...

Mais ce n'est pas terminé : les accords que nous avons obtenus au fil des années et des mobilisations du personnel, sont menacés. Déjà l'auto-remplacement mis en place pour économiser des postes de contractuels accentue le « burn out ».

INFONZ : concrètement, quelles sont les revendications prioritaires du syndicat FO ?

Yann : comme tu peux t'en douter, c'est d'abord la conservation de nos accords locaux en l'état : l'accord sur le temps de travail, fruit des mobilisations de 2011 à 2013 - l'accord local permettant la récupération d'un jour par mois, attribuée en compensation aux personnels non concernés par la « nouvelle bonification indiciaire » (NBI) - la titularisation des contractuels et le maintien de leurs postes.

INFONZ : tu disais que le « déficit », au nom duquel sont décidées toutes ces remises causes sociales, n'était pas net ...

Yann : effectivement : de 3 M€ on serait passé en réalité à 1,4 M€, de nombreuses erreurs ayant été relevées ... Deux cabinets d'experts comptables n'ont pas pu déterminer son origine ! Un expert finalement mandaté par l'ARS a relevé des magouilles comptables de l'ancien Directeur. Nous attendons prochainement son rapport. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas aux personnels de payer pour des malversations frauduleuses, d'autant plus qu'il n'y a pas d'explications précises de l'origine de ce déficit.

INFONZ : fort de toutes ses actions, le syndicat FO se porte bien semble t'il ?

Yann : tout à fait. Le nombre de nos cartes syndicales progresse. Nous sommes majoritaires à l'EPMS avec 59,8 % des voix devant la CGT. La

² Succédant à Patricia Plénot, lors de l'AG du syndicat du 19 juin 2014 (Infonz n°5 - Été 2014)

³ Agence Régionale de Santé : établissement public administratif chargé de la mise en œuvre de la politique de santé de l'Etat dans sa région. Concrètement, un des rôles principaux des ARS est de « rationaliser » l'offre de soins, et de veiller « à la bonne gestion des dépenses hospitalières et médicales » dans le cadre de la réduction des moyens budgétaires.

⁴ Ex Conseil Général

CFDT a disparu de l'établissement. A l'EPEH et au Foyer de vie, nous sommes la seule organisation syndicale. Nous travaillons à nous implanter à l'EHPAD pour les prochaines élections professionnelles.



INFONZ : tu as d'autres mandats syndicaux.

Yann : j'ai remplacé Gérard Caillon en janvier de cette année comme Secrétaire du Groupement départemental 44 de la branche Santé.

Ce secteur comprend autour de 20 000 salariés en Loire-Atlantique, dont 9 000 pour le CHU de Nantes, 2 600 pour le Centre Hospitalier de St-Nazaire. Au plan de la représentativité syndicale, FO se situe en troisième position derrière la CGT, la CFDT étant la première organisation dans la Santé.

Yann : je suis également l'un des trois Secrétaires adjoints de l'Union Locale de St-Nazaire avec Claude Arnau et Bertrand Bauny.

INFONZ : venant de la Fonction Publique Hospitalière, comment vois-tu l'activité interprofessionnelle ?

Yann : au début, j'ai constaté la situation difficile des salariés du privé, virés sans état d'âme des patrons et sans airbag de protection sociale. Cela me paraissait assez « extraterrestre » avec notre situation dans la Fonction publique à Statut. Mais il faut bien constater que ce décalage s'est tassé, et que nos propres soucis rejoignent désormais totalement ceux des salariés du privé. Nous menons en fait le même combat : casse du Code du travail et des Conventions Collectives d'un côté, casse du Statut de la Fonction publique de l'autre.

INFONZ : de ce point de vue, qu'as-tu tiré comme enseignements de la mobilisation contre la « loi travail » ?

Yann : j'ai bien vécu ce combat. Le gouvernement a essayé sans succès de masquer le rôle important de FO. A bout d'arguments, il a brandi le 49-3 ... un vrai déni de la démocratie. La confédération FO a gazé sur tous les fronts ; syndicalement on a fait tout ce qu'il fallait.

Dans la Fonction publique, il a fallu prendre le temps d'expliquer le lien entre cette loi et les

attaques gouvernementales contre le Statut, notamment avec le PPCR⁵. Assez vite, les personnels ont bien compris et même s'il a fallu un peu de temps, ils ont été vite convaincus de rejoindre la mobilisation : ça été le cas pour plus de la moitié des effectifs de mon établissement.

A cette étape il est vrai qu'il n'y a pas eu une grève suffisante pour obliger le gouvernement à retirer sa loi. Dans beaucoup de petites et moyennes boîtes, les salariés attendent de voir de gros bataillons se mettre en branle ... Mais il est incontestable que nous étions soutenus par une très large partie de la population et des salariés. Pour autant le combat n'est pas clos : il y aura d'autres bagarres et les bilans seront tirés.

Je voudrais ajouter, ce qui est important, la très bonne ambiance avec la CGT, notamment lors du blocage du dépôt de carburant de Donges de la SFDM qui a démontré que sur des actions et avec un cadre revendicatif commun, l'intersyndicale n'est pas impossible pour mener à bien les revendications malgré nos différences.

Repères :



En France, la loi du 11 février 2005 définit le handicap :

« Constitue un handicap... toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

12 millions de français sur 65 millions sont touchés par un handicap. Parmi eux, 80 % ont un handicap invisible, 1,5 millions sont atteints d'une déficience visuelle et 850 000 ont une mobilité réduite. Selon l'INSEE : 13,4 % ont une déficience motrice ; 11,4 % sont atteints d'une déficience sensorielle ; 9,8 % souffrent d'une déficience organique ; 6,6 % sont atteints d'une déficience intellectuelle ou mentale et 2 à 3 % de la population utilise un fauteuil roulant.

Sources: Chiffres du handicap en 2014 Ministère des affaires sociales et de la santé.

⁵ « Parcours Professionnel Carrière Recrutement » : accord signé par la CFDT, l'UNSA et la FSU. Voir Infonz n° 20 de septembre 2016.

Forte Mobilisation des employés municipaux de St-Nazaire et de la CARENE⁶

Plusieurs journées de fortes mobilisations à l'appel de l'intersyndicale FO, CGT, UNSA - vendredi 23 septembre, mardi 04 octobre ... - ont vu plus de 200 employés municipaux manifester lors du conseil municipal contre la dégradation de leurs conditions de travail et les projets de transformation du régime indemnitaire. « *C'est la première fois que tous les secteurs : écoles, culture, les administratifs ... se mobilisent, ce qui veut dire que le problème est profond* ».

Principale pierre d'achoppement : le nouveau régime indemnitaire, en stagnation depuis 11 ans. D'où les revendications : 60 € de revalorisation et maintien de la prime de départ en retraite.



Etat des négociations du jeudi 13 octobre. A la mairie de St-Nazaire :

- Maintien de la prime de départ retraite pour les agents embauchés avant le 01/01/2016.
- Revalorisation du régime indemnitaire de 26 €.
- Participation à la charge de l'employeur d'une option d'assurance prévoyance pour un maintien à 100 % du régime indemnitaire pendant toute une période de maladie dépassant 90 jours. Aujourd'hui, au 91^e jour, l'agent perd 50 %.

Ces avancées sont jugées insatisfaisantes. L'intersyndicale mairie réclame le maintien de la prime de départ à la retraite pour tous et une revalorisation du régime indemnitaire de 60 €.

A la CARENE :

- Maintien de la prime de départ à la retraite pour les agents bénéficiaires.
- Participation à la charge de l'employeur d'une option d'assurance prévoyance pour un maintien à 100 % du régime indemnitaire pendant toute une période de maladie dépassant 90 jours. (Perte de 50 % à partir du 91^e jour aujourd'hui).

⁶ Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE) : Besné, Donges, La Chapelle-des-Marais, Montoir, Pornichet, St-André-des-Eaux, St-Joachim, St-Malo-de-Guersac, St-Nazaire, Trignac.

- Suppression des jours de pénibilités/assiduités, remplacés par 3 jours de RTT (ce qui n'est pas négligeable car les pénibilités/assiduités ne sont pas attribuées lors des absences maladie, contrairement aux RTT qui sont acquis quoi qu'il arrive). En contrepartie les agents travailleront 6 minutes de plus par jour. Les agents rencontrés sont d'accord sur le principe.
- Revalorisation du régime indemnitaire en fonction des filières et métiers (diviser pour mieux régner). Le minimum revalorisé est de 32,50 €. Là il y a un point de désaccord des agents rencontrés.

La CARENE fait donc un effort par rapport aux premières propositions. **Une réunion de l'intersyndicale et des agents CARENE aura lieu mercredi prochain pour décider si les avancées sont satisfaisantes ou pas.**

Le syndicat FO soutien les agents de la mairie et invite les agents de la CARENE à soutenir les agents de la mairie.

Infos de Fabien Leblanc

Le Syndicat FO des agents territoriaux de St-Nazaire et région poursuit son développement

L'AG du syndicat s'est tenue mardi 11 octobre à l'UL.

Les points abordés étaient principalement liés aux conflits en cours sur la négociation du régime indemnitaire et de la prime de départ en retraite que les collectivités (Mairie et CARENE) souhaitent supprimées (article précédent).

Le syndicat continue de se développer en faisant de plus en plus de nouvelles cartes (à tel point qu'il y a rupture de cartes actuellement !).



Le Bureau du syndicat, comme le Conseil syndical ont été élus à l'unanimité :

- | | |
|----------------------|----------------------|
| Secrétaire Général : | Fabien Leblanc |
| Secrétaire mairie : | Marie-Noëlle Le Mal |
| Secrétaire CARENE : | Fabien Leblanc |
| Trésorier : | Wilfried Héline |
| Trésorier adjoint : | Fabrice Saint-Jalmes |
| Archiviste : | Marie-Hélène Boudaut |

L'AG s'est terminée par le verre de l'amitié.

Mis en vente par STX, FO combat pour la sauvegarde du Chantier Naval

Rencontres avec le Président du Conseil Régional M. Retailleau le 3 octobre, à Bercy le 11 octobre : l'UD FO 44, le Syndicat des métaux avec la section syndicale de STX multiplient les démarches en direction des pouvoirs publics.



Claude Arnau, Nathalie Durand-Prinborgne, Michel Leroch
à Bercy le 11oct.

Si, à chaque fois - tout en écartant une nationalisation au nom des lois européennes - les propos se veulent rassurants, il n'en demeure pas moins que la sauvegarde du site industriel et la sauvegarde des emplois relèvent avant tout d'une volonté politique.

Si la première revendication de FO reste la nationalisation, pour être certain de pérenniser le chantier - ses 2600 emplois directs et 4000 indirects, son carnet de commandes - pour FO, **l'Etat doit passer d'une minorité de blocage à une majorité de contrôle.**

D'où l'importance d'une action revendicative résolue pour l'obtenir. C'est ce à quoi FO va s'employer.



du 28 novembre
au 12 décembre,
par correspondance
ou internet,

votez **FO!**
www.info-tpe.fr

Prud'hommes : une réforme défavorable aux salariés !

Issue de la loi Macron du 6 août 2015, la réforme de la procédure prud'homale s'applique **depuis le 1^{er} août 2016.**

Cette réforme est sous-tendue par la même philosophie libérale que la loi El Khomri. Autant dire qu'elle n'est pas favorable aux salariés :

Une saisine beaucoup plus complexe du Conseil de Prud'hommes

Jusqu'alors, le salarié pouvait très simplement saisir le Conseil de Prud'hommes en remplissant un imprimé. Depuis le 1^{er} août, le formalisme s'est accru de façon très significative et devra être respecté sous peine de nullité de la requête du salarié. Sans entrer ici dans les détails la nouvelle procédure va dissuader plus d'un salarié ...



L'abandon de l'obligation de comparution

Cela permettra à l'employeur de ne plus jamais être présent aux audiences ce qui ne sera pas de nature à favoriser la conciliation ni d'accélérer la procédure bien souvent trop longue pour le salarié. C'est un alignement sur le droit commun, alignement que FO combat.

Application de règles de droit commun

Des exigences nouvelles : une structuration des écritures, des conclusions récapitulatives qui rendront la vie difficile aux défenseurs syndicaux. Le Ministère de la Justice entend mieux contrôler les Conseils de Prud'hommes qui, aux yeux de certains, prennent des décisions trop souvent favorables aux salariés.

En appel, représentation obligatoire par avocat ou défenseur syndical

Si le jugement prononcé par le Conseil de Prud'hommes ne leur convient pas, les salariés peuvent, seul, interjeter appel. Avec cette réforme, ils le pourront encore mais l'obligation d'être représenté soit par un avocat ou même par un défenseur syndical en dissuadera plus d'un.

En contrepartie, quelques petites mesures sont accordées, mais elles sont loin de compenser les aspects négatifs de cette réforme :

a) Le défenseur syndical bénéficiera d'un crédit mensuel de 10 heures dans les établissements de plus de 11 salariés et de 2 semaines de formation (ou formatage ? on verra à l'usage) par période de 4 ans, formation assurée non par le syndicat comme jusqu'à présent, mais par un organisme agréé par le Ministère de la Justice !

b) Le défenseur syndical bénéficiera du statut de salarié protégé.

Ce sont là les carottes gouvernementales pour faire digérer des mesures moins bénéfiques :

- Nominations des défenseurs syndicaux par le Préfet sur proposition des syndicats.
- Nomination pour 4 ans seulement.
- En cas d'absence pendant plus d'un an de l'exercice de la mission de défenseur salarié, ce dernier sera radié de la liste préfectorale.
- L'employeur du défenseur syndical sera tenu au courant de tout cela.



Philippe Joulain

Autrement dit, **en échange de quelques avancées, le défenseur syndical sera beaucoup moins libre qu'avant.** Il sera professionnalisé en quelque sorte, voire fiché (liste préfectorale).

On regrettera vite le temps où les syndicats désignaient eux-mêmes leurs défenseurs syndicaux pour assister les salariés devant les Conseils de Prud'hommes, sans le moindre formalisme, en toute liberté et en toute indépendance !

Cette réforme met fin à l'unicité de l'instance : c'est une bonne mesure puisqu'elle permettra au salarié d'ajouter des demandes, en cours de procédure, à condition qu'elles présentent un lien suffisant avec les prétentions initiales exposées lors de la saisine.

Pour conclure, cette réforme qui se caractérise par une professionnalisation de la justice prud'homale tend à faire comme si le litige entre un salarié et son employeur était un litige entre un citoyen A et un citoyen B. Rappelons que le Conseil de Prud'hommes est un acquis de la classe ouvrière qui a voulu une justice spécifique pour régler les litiges entre salariés et employeurs.

La spécificité de cette juridiction tient pour l'essentiel au fait que les décisions des conseillers prud'homaux (c'est-à-dire les juges) sont prises en application du Code du travail, code qui lui-même prend en compte le lien de subordination entre le salarié et son employeur et a **pour vocation de compenser ce rapport de force inégalitaire ...**

On comprend mieux pourquoi les patrons sous couvert de « simplification » voudraient voir ce code disparaître !

En professionnalisant les défenseurs syndicaux et les conseillers prud'homaux, en alignant les règles de procédure sur celles du droit commun, **le gouvernement a clairement voulu favoriser les employeurs**, à l'instar de ce qu'il a fait avec la loi El Khomri qui remet en cause la hiérarchie des normes et le principe de faveur.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) : Tout bénéf. pour les seuls patrons !

Le comité de suivi du CICE vient de publier son rapport annuel : le seul effet incontestable porte sur **la progression des marges des entreprises** qui ont retrouvé des niveaux équivalents voire supérieurs à ceux observés avant la crise de 2008. **Mais sans que cela impacte les niveaux des salaires ou les embauches.**

Pour FO, le CICE est une mesure au coût prohibitif souffrant cruellement d'une absence de conditionnalité sur la création d'emplois.

C'est pourtant le moment choisi par le gouvernement pour amplifier sa logique d'offre et de compétitivité focalisée sur le coût du travail **en augmentant de 6 à 7 % pour 2017 le taux du CICE, dilapidant du même coup plus de 3 milliards supplémentaires au bénéfice exclusif des entreprises !**

Info FO Hebdo

Agenda

- Mardi 8 novembre : **Grève nationale Santé** (appel : FO, CGT, SUD)
- Mercredi 16 novembre : formation juridique à l'UL (budgets du CE et délégations uniques du personnel)
- Jeudi 17 novembre : CA de l'UDR 44
- Du 21 au 25 novembre : stage "Découverte FO"
- Mardi 22 novembre : réunion d'information de Pôle Emploi à l'UL (après-midi).
- Mardi 22 novembre : CE de l'UL
- Du 28 novembre au 12 décembre : **Elections dans les « Très Petites Entreprises »** (TPE : moins de 11 salariés)